

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :

16 octobre 2025

Date de la convocation :

10 octobre 2025

Date d'affichage :

10 octobre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophardy,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- l'importance d'entretenir les voies communales et leurs dépendances afin d'assurer la sécurité des usagers et de préserver l'environnement,
- que la commune dispose de 42 km de voies communales nécessitant un entretien régulier à l'aide d'une balayeuse mécanique,
- que la balayeuse actuellement utilisée par le service technique, acquise en 2013, n'est plus suffisamment performante et engendre des coûts d'entretien trop élevés,
- qu'il est par conséquent nécessaire d'acquérir un nouvel engin afin d'assurer efficacement les opérations de nettoyage,
- que dans un souci d'économie, le choix s'est porté sur une balayeuse tractée, qui sera utilisé avec un tracteur déjà en dotation au sein des services techniques municipaux.
- que cette dépense a été inscrite au budget primitif 2025,

Le coût du projet s'élève à la somme de 20 476 € HT.

Ce projet est éligible à une subvention du Département 76 à hauteur de 30 % du montant HT, selon le tableau de financement suivant :

Coût du projet H.T.	Subvention par LE DEPARTEMENT 76	Reste à charge pour LA COMMUNE
20 476 €	6 142,80 €	14 332, 20 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet d'acquisition d'une balayeuse tractée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet



À Criel sur Mer, le 21 octobre 2025

Le Maire

Alain Trouessin